

Chambre des représentants

Kamer van volksvertegenwoordigers

Question Parlementaire

Parlementaire Vraag

Document : 53 2012201313486

Session / zitting :

20122013 (SO)

20122013 (GZ)

Dépôt / Geregistreerd : 04/07/2013

Auteur : CLARINVAL David

Départements interrogés Bevraagde departementen	N° de question Vraagnummer	Fin délai Einde termijn
11 M. Werk M. Emploi	557	09/08/2013

La mise à jour de la liste des produits qu'il est possible d'acheter avec des éco-chèques (QO 18554).

L'apparition des éco-chèques remonte à 2009. Ceux-ci permettent d'octroyer un avantage net aux salariés.

L'éco-chèque est valable deux ans et utilisable dans les enseignes affiliées au réseau "Ticket EcoCheque®". L'éco-chèque est destiné à l'achat de produits ou services écologiques répartis en plusieurs catégories: économie d'énergie (ampoules écologiques, piles rechargeables, isolation,...), économie d'eau (douchette écologique, régulateur, citerne d'eau de pluie,...), l'attention pour la nature (plantes, arbres, outils de jardinage, produits en bois ayant le label FSC ou PEFC), mobilité durable (tickets de train, vélo,...), gestion des déchets (fûts de compostage, langes lavables,...), éco-conception (produits ayant l'écolabel (Hi-Fi, produits de beauté,...)), alimentation BIO (produits alimentaires ayant le label bio européen).

Il semblerait que la liste des produits pouvant être achetés à l'aide d'éco-chèques n'aurait pas été mise à jour depuis un certain temps.

1. Pouvez-vous communiquer que ce qu'il en est exactement?
2. Quand cette liste sera-t-elle revue?
3. Où en sont les négociations qui devraient actualiser la liste?
4. Pourquoi cette liste n'a-t-elle pas été actualisée?
5. Il est important de disposer d'une liste mise à jour et disposant d'un grand nombre de produits disponibles. Pouvez-vous faire le point sur le sujet?